FLEURIEUX·SUR·L'ARBRESLE

Rhône

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021

Nbre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

Convocation du 18 février 2021.
L'an deux mil vingt et un, le 22 février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :
Mesdames, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLES, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Isabelle MORESI, Chani PETIT,
Messieurs Diogène BATALLA, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Caroline BENOIT-GONIN (Pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à Guy COLENT), Philippe DRAIS (Pouvoir donné à Elvine LEON), Frédérique MOLIGNEAU (Pouvoir donné à Karine BOUCHET).
Absent : Florence RIUS.

2021-13/ DÉSIGNATION DE RÉFÉRENTS DANS LE CADRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

Rapporteur : M.BATALLA

Le Pôle Tourisme de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle souhaite réactualiser le projet de « Fiches Vertes » ayant comme principe : 1 balade au départ de chaque commune du territoire.

Pour cela, le travail de création de l'itinéraire au départ de votre commune se fera en partenariat avec les référents PDIPR de la commune.

Il sera proposé aux conseillers municipaux de faire acte de candidature puis d'élire le référent PDIPR qui représentera la commune.
Madame Chani PETIT propose sa candidature.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

➢ de nommer Chani PETIT référente municipale à la CCPA pour le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Il faudra également un référent issu d'une association fleurinoise en lien avec la randonnée ou qui a une bonne connaissance de la commune.
Le conseil municipal propose de contacter l'association des Joggers de la Chouette pour le référent associatif, ainsi que messieurs BERTHAUD et ROUZAUD pour les personnes extérieures.

Extrait certifié conforme à l'original,
Le maire,

Diogène BATALLA